



Problème de coefficient crm

Par **freust_old**, le **23/10/2007 à 20:53**

Bonjour,

Je suis tombé sur votre site grâce à une recherche sur Google et j'en suis bien ravis !

En effet, je suis confronté à un soucis qui ne se résolve pas... je m'explique... Disons que j'ai souscrit à l'assurance X pour un temps donné puis un jour j'ai décidé de changer pour l'assurance Y.

Cette assurance Y prend en compte, lors de la signature du contrat, un CRM de 0.85 comme lui avait fourni mon assurance X lors de ma résiliation, puis 2 mois après m'envoie un courrier avec une modification du contrat avec CRM à 0.90 (+0.5 par rapport au contrat). Je ne comprends pas cette augmentation, n'ayant eu aucun sinistre. L'assurance actuelle ne veut rien faire et dis que c'est l'AGIRA qui lui a fourni ce coefficient.

Ma première question est de savoir s'il ya un moyen de savoir ce qui s'est passé lors de mon changement d'assureur ? Contacter l'AGIRA ? Si oui, comment ?

Ensuite (et oui...),

J'ai résilié il y a peu à cette assurance Y prétextant une perte d'emploi (ce qui est vrai, envoi des justificatifs à l'assureur...) et me suis assuré à une assurance Z qui faisait des prix moins cher que l'assurance Y.

L'assurance Y me reproche ceci dans une lettre qui dit, je cite

« ...celui-ci ayant fait l'objet d'une résiliation au 26.10.2006 au motif « perte d'emploi » alors que parallèlement vous vous assurez chez l'assurance Z au mépris des règles édictées par

le Code des Assurances. Nous nous permettons de vous rappeler que les motifs de résiliation, hors échéance principale, sont fixés par le Code des Assurances.... »

Sachant que j'ai fourni un justificatif de cette perte d'emploi, ceci n'est-il pas une accusation de mensonge ? Ont-il le droit d'écrire cela ? Je veux dire... ai-je eu tort ?

Merci de toute l'aide que vous m'apporterez à la suite de ce courrier.

Cordialement,

BJ